



Julian Assange doit être libéré !

La décision était attendue par les défenseurs des libertés. Ce lundi 4 janvier, la justice britannique a refusé d'extrader Julian Assange vers les Etats-Unis. C'est une victoire pour le fondateur de Wikileaks et pour tous les défenseurs de la liberté d'informer et d'être informé.

Incarcéré à la prison de Belmarsh, au sud-est de Londres, depuis le 11 avril 2019, jour de son arrestation à l'ambassade d'Équateur, Julian Assange est considéré comme un prisonnier à risque de suicide. La juge anglaise Vanessa Baraitser a estimé que l'état psychologique du lanceur d'alerte était incompatible avec une extradition et avec les conditions d'incarcération qui seraient les siennes aux Etats-Unis.

Si cette décision est évidemment une bonne nouvelle, on peut cependant s'inquiéter que la juge n'ait retenu aucun argument en lien avec la défense du droit à l'information et de la liberté de la presse. Pire, selon elle, les motifs de poursuite avancés par la justice américaine (« vol », « piratage » et « mise en danger ») sont légitimes.

Julien Assange, porté aux nues par la presse du monde entier, considéré comme « l'homme de l'année » par de nombreux médias, comme *Le Monde* il y a 10 ans, croupit désormais à l'isolement dans une prison de haute sécurité. Les puissantes campagnes médiatiques noircissant son image ont eu raison de sa popularité, pourtant méritée.

Les Etats-Unis, où il encourt jusqu'à 175 ans de prison pour « espionnage », disposent de 15 jours pour faire appel de la décision.

Alors qu'une audience doit avoir lieu mercredi 6 janvier concernant sa demande de mise en liberté, le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes, membres de la Fédération internationale des journalistes, réclament la libération sans condition de Julian Assange. L'Australien a permis que soient publiées des informations d'intérêt général.

Nils Melzer, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, souligne que ces « informations véridiques sur des fautes officielles graves » se basaient sur des « sources et documents authentiques, de la même manière que tout autre journaliste d'investigation sérieux et indépendant ». « M. Assange n'est pas un criminel et ne représente aucune menace pour quiconque », ajoute-t-il, récla-

mant sa libération par les autorités britanniques et sa grâce par le président des Etats-Unis.

Après avoir rendu visite au fondateur de Wikileaks en prison en décembre en compagnie de deux médecins, il insiste sur l'urgence de la situation, car « sa santé s'est sérieusement détériorée, au point que sa vie est maintenant en danger ». Il estime que son « isolement cellulaire prolongé » équivaut « non seulement à une détention arbitraire, mais aussi à de la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes réitèrent également leur demande auprès du président de la République Emmanuel Macron d'accorder l'asile politique à Julian Assange.

La France se grandirait à prendre une telle décision.

Paris, le 5 janvier 2021.